

Etaient présents :

Mesdames MULLER DE SCHONGOR, BOULAY, LAMY, SOLT, CRONIER (Association des Sourds de Caen), GAUNET (APAEI) et DUFLOT (HMVA).

Messieurs DELBRUEL, DAIREAUX, DERU, GROHAN, MARIE, MATHIEU, REGNIER, THOUMINE, ZUINGHEDAU, POITEVIN (CECITIX), ESNAULT (APF), AUBERT (AVH), MARTIGNY (CDCA), STEPHANAZZI (HMVA) et HOUSSAY (Autisme Basse-Normandie).

Etaient excusés :

Mesdames TRAVERT, TURGIS (AFSEP), THORAVAL (France-Parkinson) et COLETTA (MDPH).

Messieurs AUXEPAULES, BOURGUIGNON, GUILLEMIN, JEANNENEZ, JOYAU, TURPIN (AFM), GERNY (Handisport) et COEURET (ARHS).

Assistaient également :

Mesdames CRINON (Kéolis), AWADE FONTAINE (Maison de l'habitat Caen la mer), CONSTANTIN (Caen la mer), D'OVIDIO (CCAS), SALIOT (CCAS), GLÜCKMAN (interprète) et DELAHAYE (Caen la mer).

Messieurs GLADEL (DDTM), BESNEHARD, STRIPPE et LAUDRIN (Caen la mer).

I. Installation de la nouvelle commission.

Tout d'abord, Mme MULLER DE SCHONGOR remercie les personnes présentes, mais aussi le travail qui a été réalisé ces 3 dernières années, et demande qu'un tour de table soit effectué.

Elle informe également les personnes présentes que la mise en place de la communauté urbaine a entraîné le changement de la composition de cette instance. Elle rappelle également les missions de cette commission.

II. Point transport

M. BESNEHARD, de la direction transports de la communauté urbaine, effectue un point d'actualité transport, notamment sur Twisto et Mobisto. Il est accompagné de Mme CRINON de la société KEOLIS.

M. POITEVIN souhaite intervenir sur la problématique des quais longs où les bus s'arrêtent en amont de la tête de quai, ce qui pose des difficultés aux PMR. Mme CRONIER confirme ces dires. Des exemples sont donnés sur les arrêts Demi-lune, Gare ou du Boulevard Maréchal LECLERC.

M. STEPHANAZZI rappelle la nécessité de places UFR avec des barres de maintien dont la profondeur et la largeur sont optimisées. Mme MULLER DE SCHONGOR précise que ce constat avait également été fait sur le tram lors de la visite au Havre.

Pour ce qui concerne la mise en place de bus électrique, M. POITEVIN soulève la problématique de l'absence de bruits qui servent de repères pour les malvoyants. M. BESNEHARD répond que des expérimentations sont en cours pour anticiper ce type de problèmes. Une difficulté existe déjà avec les bus dont le moteur est situé à l'arrière.

M. BESNEHARD rappelle que les bus émettent des annonces sonores. M. POITEVIN, regrette que certains conducteurs coupent ce système.

Mme CRINON insiste sur les formations au handicap qui seront faites auprès du personnel Keolis ainsi que des sensibilisations avec mise en situation réelle.

Mme MULLER DE SCHONGOR souhaite savoir si les déplacements de groupe sont possibles avec MOBISTO. M. BESNEHARD apporte comme réponse que plusieurs personnes peuvent voyager ensemble mais dans le cadre d'initiatives. Par exemple pour les maisons de retraites, les résidents inscrits peuvent utiliser Mobisto. Mais la maison de retraite ne peut utiliser ce moyen de déplacement pour ses activités organisées dont elle est censée organiser le transport.

III. Présentation du rapport annuel 2016

Une présentation des thèmes est faite par les différents gestionnaires de dossiers

Pour ce qui concerne, le point voirie et espaces publics, il est rappelé que le rapport annuel concerne la communauté d'agglomération et non la communauté urbaine et que par conséquent peu de chose sont à mentionner, ses compétences en la matière étant très limitées.

Pour le point services de transports collectifs et intermodalité, il est constaté une hausse de 5 % de Mobisto en partie du fait du vieillissement de la population. Même sans handicap médical, certaines personnes âgées montrent une appréhension au bus où elles peuvent

être bousculées ou malmenées ce qui explique également le recours à Mobisto. M. BESNEHARD confirme que des formations auprès des conducteurs seront faites pour éviter ce genre de problème.

Un effort spécifique sera fait sur la ligne de substitution TVR avec un accompagnement et des équipements favorisant l'accessibilité des bus pour amener ces personnes à être plus autonomes et à utiliser les bus plutôt que Mobisto. Ce service devant être réservé aux personnes n'ayant pas d'autres possibilités de déplacement.

M. POITEVIN souligne également le fait que les personnes handicapées sont limitées dans le choix des moyens de transport, problème que ne connaît pas une personne non handicapée.

M. AUBERT demande quand l'audiodescription sera mis en place. De même, il précise que même si le but n'est pas d'opposer les différents handicaps, le handicap « fauteuil » est toujours pris en compte mais pas forcément le handicap visuel. M. BESNEHARD lui propose un point téléphonique spécifique sur l'audiodescription dans les jours suivants.

Mme CRONIER déplore que les agents ne soient pas formés à la langue des signes. Mme CRINON répond qu'il existe des systèmes de plateforme qui fonctionnent grâce à des Webcam (exemple de la SNCF). Mme CRONIER répond que cela peut bien fonctionner sous réserve qu'il y ait assez d'interprètes.

Pour conclure, M. BESNEHARD précise que les associations le demandant seront invitées aux opérations de terrain de contrôle des équipements d'accessibilité.

Pour la partie cadre bâti et établissement recevant du public, tout d'abord un point des travaux réalisés a été fait :

- CIDEME – Mise en route de la porte automatique et problème de ressaut traité
- Théâtre Jean Vilar – Modification de la banque d'accueil et mise en conformité des escaliers – pas de possibilité d'intégrer un fauteuil PMR dans les gradins sinon entraîne une baisse de la solidité du gradin
- Bibliothèque d'Hérouville St Clair – Mise aux normes des escaliers
- Science Po – Mise aux normes des escaliers et banque d'accueil

Il est également annoncé les travaux qui vont être réalisés en 2017 et notamment au Conservatoire (mise en place d'un élévateur). Pour le Café des Images, M. THOUMINE précise qu'un travail sera réalisé avec la mairie d'Hérouville St Clair.

M. STRIPPE souhaite faire un point sur la Bibliothèque Alexis de Tocqueville (BAT) notamment suite aux remarques émises lors de la commission communale d'accessibilité.

Mme CRONIER souhaitait savoir comment faire pour rassurer une personne malvoyante qui serait coincée dans l'ascenseur. M. GLADEL répond que malheureusement il n'y a pas de réglementation pour le handicap mais juste pour la sécurité incendie.

Pour M. STEPHANAZZI, l'idéal serait d'adjoindre les 2 réglementations. De même, il n'y a pas de chaîne de déplacement à la BAT.

Une réflexion est en cours avec la direction de la BAT afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés (tapis sur la zone de guidage, porte automatique fermée derrière l'accueil...).

Un échange a lieu concernant le devenir de la bibliothèque sonore. Il est indiqué qu'une réunion spécifique sera organisée à ce sujet avec l'administrateur de la BAT.

M. DERU tient à préciser qu'il trouve inacceptable qu'un bâtiment neuf ne soit pas 100% accessible (portes, toilettes....).

Pour conclure, un point est réalisé sur le logement. Les objectifs du PLH se poursuivent et pour 2016 certains sont atteints (logements locatifs sociaux) ou presque atteints (logements ordinaires livrés).

M. POITEVIN déplore que les logements n'aient pas de normes pour les malvoyants. Mme AWADE précise qu'il n'y a pas de règle spécifique pour le logement et que cela concerne seulement les parties communes, règle confirmée par M. GLADEL.

Il est enfin indiqué que Mme AWADE et M LAUDRIN ont été invités à l'assemblée générale de la FNAIM pour évoquer le recensement des logements accessibles dans le parc privé.

IV. Participation aux différents groupes de travail

Pour rappel, il existe 5 groupes de travail :

- Internet,
- Bâtiments,
- Transports,
- Voirie et espaces publics,
- Logement.

Mme MULLER DE SCHONGOR fait circuler des feuilles par groupe de travail afin que chaque personne intéressée puisse s'inscrire.

M. POITEVIN souhaite savoir si l'inscription est nominale ou associative, la réponse apportée est associative.

Pour le groupe de travail Voirie et espaces publics, Mme CONSTANTIN sera la référente.

Mme DELAHAYE doit envoyer un mail aux différents membres de la CIAPH afin que les personnes absentes puissent s'inscrire.

V. Candidature pour la formation « Sensibilisation au handicap »

Mme DELAHAYE va envoyer aux membres élus de la CIAPH un mail avec les prévisions de dates de formation. Les personnes intéressées pourront s'inscrire en retour.

VI. Point sur la législation (PAVE, SD'AP, Ad'AP)

M. GLADEL a fait tout d'abord un point sur la réglementation accessibilité et notamment sur les obligations d'accessibilité de la chaîne de déplacement (voir présentation).

Un état des AD'AP déposés est également fourni.

M. GLADEL alerte la commission de démarche abusive par des sociétés malhonnêtes qui proposent des diagnostics onéreux en mettant la pression aux exploitants d'ERP, propos confirmés par M. STEPHANAZZI contacté par un commerçant de Caen.

Pour conclure, Mme MULLER DE SCHONGOR remercie les personnes présentes.

La séance est levée.